

## **MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE**

*établie par le Bureau Permanent*

\* \* \*

## **STRATEGIC PLAN UPDATE**

*drawn up by the Permanent Bureau*

*Document préliminaire No 4 de février 2010 à l'intention  
du Conseil d'avril 2010 sur les affaires générales et la politique de la Conférence*

*Preliminary Document No 4 of February 2010 for the attention  
of the Council of April 2010 on General Affairs and Policy of the Conference*

**MISE À JOUR DU PLAN STRATÉGIQUE**

*établie par le Bureau Permanent*

\* \* \*

**STRATEGIC PLAN UPDATE**

*drawn up by the Permanent Bureau*

## INTRODUCTION

La Commission I sur les affaires générales et la politique de la Dix-neuvième session diplomatique, lors de sa réunion des 22 – 24 avril 2002, avait conclu que les organes responsables des affaires générales et de la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé devaient « examiner la mise en œuvre du Plan stratégique de façon régulière [...] »<sup>1</sup>, document dont elle a appuyé les orientations principales. Cette décision a été confirmée par la Dix-neuvième session en décembre 2002 et a été reprise dans la partie B.2 de l'Acte final de cette Session du 13 décembre 2002.

Cette Note fait le point sur la mise en œuvre des orientations stratégiques présentées au chapitre IV du Plan stratégique, d'avril 2009 à mars 2010. Comme indiqué dans le Plan stratégique, les orientations stratégiques du plan ont pour objectif d'aider le Bureau Permanent et les Membres de l'Organisation à continuer de s'adapter à l'évolution et aux demandes croissantes relatives aux travaux de la Conférence de La Haye. Elles définissent les modalités selon lesquelles la Conférence de La Haye assure sa mission et ses activités. Le contenu du programme de travail de la Conférence reste à tout moment défini par le Conseil sur les affaires générales et la politique. Le Plan stratégique constitue le fondement du programme budgétaire de l'Organisation pour les années à venir.

## MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### Orientation stratégique 1

#### **Élargir le rayonnement mondial de la Conférence**

##### Nombre d'adhérents

- La Conférence compte aujourd'hui 69 Membres :
  - Le Costa Rica (2002), la Zambie (2004) et la Colombie (2006) ont été admis mais n'ont pas encore accepté le Statut. En attendant leur acceptation du Statut, ces États sont invités à assister aux réunions de la Conférence de La Haye à titre d'observateurs.
  - En septembre et novembre 2009 respectivement, les propositions d'admettre la République des Philippines et la République du Liban ont été soumises aux gouvernements conformément à l'article 2(2) du Statut.
- Le Bureau Permanent continue d'œuvrer à l'élargissement de la base d'adhérents de la Conférence de La Haye de manière réfléchie, suivant les indications précisées au paragraphe [405] du Plan stratégique.

##### Portée mondiale des Conventions de La Haye

- À ce jour, 132 États du monde entier sont États contractants à l'une ou plusieurs Conventions de La Haye.
- Des efforts ont été réalisés, notamment par la mise en place de fonds spéciaux visant à faciliter la présence d'experts d'États moins développés, pour assurer la participation d'un grand nombre d'États non membres à la Commission spéciale tenue du 10 au 17 novembre 2009 sur la mise en œuvre de la Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments et du Protocole de 2007 sur la loi applicable (plus de 120 experts de plus de 50 États ont participé à la Commission spéciale). Des efforts similaires sont en cours pour la prochaine Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la

---

<sup>1</sup> Voir le « Plan stratégique de la Conférence de La Haye de droit international privé », établi par le Bureau Permanent, avril 2002, para. [008], qui peut être consulté sur le site Internet de la Conférence de La Haye à l'adresse < [www.hcch.net](http://www.hcch.net) >, sous la rubrique « À propos de la HCCH » dans le menu horizontal.

Convention de 1993 sur l'adoption internationale qui se tiendra à La Haye du 17 au 25 juin 2010.

- Le programme spécial pour les États d'Amérique latine pour la promotion et la formation relatives aux Conventions de La Haye est établi depuis cinq ans<sup>2</sup>.
- Un séminaire pour les États d'Amérique centrale sur la protection transfrontière des enfants en matière d'adoption s'est tenue au Guatemala les 7 et 8 septembre 2009. Ce séminaire organisé par la Conférence de La Haye et UNICEF (avec le soutien de l'Agence suédoise de coopération internationale) impliquait 12 États (Argentine, Brésil, République dominicaine, Chili, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Panama et Pérou).
- Un séminaire francophone sur la Convention de 1993 sur l'adoption internationale organisé en partenariat avec l'Institut français des Pays-Bas, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), et les gouvernements belge (Communauté francophone), canadien, français et suisse, s'est tenu à La Haye du 22 au 26 juin 2009 impliquant 12 États d'origine (Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Maurice, Rwanda, Seychelles, Togo, et Viet Nam) et plusieurs ONGs.
- Un séminaire pour une délégation de hauts fonctionnaires du Nigéria portant sur la Conférence de La Haye et plusieurs de ses Conventions les plus importantes s'est tenu au Bureau Permanent les 12 et 13 octobre 2009 lors duquel une feuille de route a été adoptée pour la mise en œuvre de Conventions par les autorités du Nigéria pertinentes.
- Une première réunion des juges d'Amérique latine du Réseau international de juges de La Haye s'est tenue le 4 décembre 2009 à Montevideo, Uruguay, impliquant des juges de 12 États (Argentine, Chili, République Dominicaine, Équateur, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Espagne, Uruguay, États-Unis d'Amérique et Venezuela).
- Un séminaire sur la Protection transfrontière des enfants dans les régions d'Afrique australe et orientale, organisé en coopération avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud et avec le soutien des Gouvernements irlandais et néerlandais et le *Hague Forum for Judicial Expertise*, impliquant plus de 60 experts venant de 13 États de la région s'est tenu à Pretoria du 22 au 25 février 2010 (Afrique du sud, Angola, Botswana, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Swaziland, Ouganda, Zambie et Zimbabwe).
- Plus de 40 experts de plus de 15 États participeront à une conférence internationale judiciaire sur le déménagement international dans le cadre de la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants organisée en coopération avec le *International Centre for Missing and Exploited Children* (ICMEC) qui se tiendra à Washington DC, États-Unis d'Amérique, du 23 au 25 mars 2010.

#### Présence régionale

- Suite à la Troisième Conférence régionale d'Asie-Pacifique où il a été recommandé « d'encourager le Bureau Permanent, en coopération avec les États membres de la Région, à considérer les pistes qui permettraient de conforter sa présence et sa représentation dans la Région », des consultations sont en cours relatives aux possibilités de mise en place d'une telle présence régionale dans l'un de ces États.
- Des consultations sont également en cours avec différents États de la région de l'Amérique latine au sujet de la possibilité de renforcer plus avant la présence régionale de la Conférence, en s'appuyant sur le travail fructueux accompli par le bureau du Collaborateur juridique de liaison pour l'Amérique latine.

---

<sup>2</sup> Voir le Rapport annuel 2009, établi par le Bureau Permanent à l'intention du Conseil d'avril 2010 sur les affaires générales et la politique de la Conférence, chapitre IV.

## Visibilité

- La Conférence continue à moderniser son site Internet – plus de 11 000 pages sont visitées chaque jour (plus de 1 800 visiteurs différents chaque jour) – afin d’en faciliter l’utilisation bilingue et de rendre toutes les informations accessibles via une base de données, y compris les documents rédigés en d’autres langues que les langues officielles de la Conférence. Depuis le 31 mars 2009, la plus grande partie de l’information sur le site Internet est disponible en espagnol par le biais d’une page d’accueil séparée. Au printemps 2010, une présentation similaire sera disponible en allemand. Des informations dans d’autres langues non officielles sont disponibles par un seul « clic » à partir de n’importe quelle page du site Internet.
- Durant la dernière année, le Secrétaire général et des membres du Bureau Permanent se sont rendus en visites officielles, ont donné des cours ou des séminaires dans les pays suivants : Afrique du sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Brésil, Canada, Chili, Chine (continentale et RAS Hong Kong) Costa Rica, Danemark, République dominicaine, Égypte, El Salvador, Espagne, États-Unis d’Amérique, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Islande, Irlande, Italie, Japon, Kirghizstan, Maurice, Mexique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, la Fédération de Russie, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni et Viet Nam.
- Durant les 12 derniers mois, le Bureau Permanent a accueilli des stagiaires et fonctionnaires en détachement des pays suivants : Australie, Autriche, Canada, Chine, Corée, Espagne, États-Unis d’Amérique, France, Inde, Maroc, Pérou, Singapour, Suisse et République tchèque.
- Des pourparlers se poursuivent avec les Gouvernements du Portugal et du Brésil concernant la possibilité d’établir une traduction en portugais des Conventions de La Haye par le biais d’un effort conjoint des pays de langue portugaise.

## Orientation stratégique 2

### **Sélectionner les projets entrepris par la Conférence et renforcer les prestations de services post-conventionnels**

La Conférence reste concentrée de manière égale sur ses deux activités principales – l’élaboration et le suivi des Conventions, y compris la prestation de services post-conventionnels uniques. Parallèlement, la Conférence s’engage de plus en plus dans des programmes de formation et d’assistance technique afin de promouvoir et améliorer la mise en œuvre et l’application des Conventions par les juges, Autorités centrales et autres acteurs.

### Développement des Conventions et autres normes non-contraignantes

- Suite à l’adoption le 23 novembre 2007 de la *Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d’autres membres de la famille*, un projet révisé du Rapport explicatif sur la Convention a été diffusé en août 2009 aux Chefs des délégations à la Vingt et unième session pour leurs commentaires. Le Rapport explicatif sur la Convention a été complété en novembre 2009, à temps pour la Commission spéciale tenue du 10 au 17 novembre 2009.
- Suite à l’adoption le 23 novembre 2007 du *Protocole sur la loi applicable aux obligations alimentaires*, un projet révisé du Rapport explicatif sur le Protocole a été diffusé en septembre 2009 aux Chefs des délégations à la Vingt et unième session pour leurs commentaires. Le Rapport explicatif sur le Protocole a été complété en novembre 2009, à temps pour la Commission spéciale tenue du 10 au 17 novembre 2009.
- Une version espagnole de ces Rapports est en cours de préparation grâce au Professeur Alegria Borrás.

- Depuis le printemps 2009, un Groupe de travail s'est réuni par téléconférences afin de promouvoir le développement de structures de médiation dans le but d'aider à la résolution des conflits transfrontières relatifs à la garde d'enfants ou aux contacts entre parents et enfants, plus spécifiquement entre États parties à la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants et États non-parties.
- Lors de la Commission spéciale tenue du 10 au 17 novembre 2009, les résultats d'un Questionnaire sur la faisabilité d'un protocole à la *Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille* consacré au recouvrement international des aliments destinés aux personnes vulnérables, ont été discutés.
- Les 21 et 22 janvier 2010, un Groupe de travail sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux a tenu sa première réunion à La Haye. Le Groupe a été constitué par le Bureau Permanent afin de développer un projet d'instrument non-contraignant dans le domaine.
- Des travaux sont en cours relatifs au développement d'une proposition pour un projet de protocole à la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*.
- Des travaux se poursuivent pour le développement de principes généraux relatifs aux communications judiciaires dans le contexte du Réseau international de juges de La Haye.

#### Services post-conventionnels

- La Commission spéciale sur la mise en œuvre de la Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments et du Protocole de 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires s'est tenue du 10 au 17 novembre 2009.
- La Commission spéciale de novembre 2009 a examiné, amendé et adopté 12 Formulaire recommandés et un Formulaire du Profil des États recommandé pour la mise en œuvre de la Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments.
- La Commission spéciale de novembre 2009 a examiné une liste récapitulative et un projet de Manuel pratique pour les responsables de dossiers pour la mise en œuvre de la Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments. Tous les deux seront amendés et achevés à la lumière des commentaires soumis et des questions soulevées, avant et pendant, la Commission spéciale.
- La Commission spéciale de novembre 2009 a donné son appui de principe au développement continu et progressif par le Bureau Permanent du système iSupport pour la Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments.
- Pour un compte-rendu détaillé des services post-conventionnels concernant les Conventions sur les enfants, les aliments, les adultes et la cohabitation, voir le Document préliminaire No 5 établi à l'intention du Conseil de 2010 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.
- La partie IV du Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants concernant l'exécution des ordonnances prononcées en vertu de la Convention de 1980 sera achevée au printemps 2010.
- La partie V du Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants concernant la médiation transfrontière en matière familiale dans le contexte de la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants est en cours de préparation.
- Un Profil des États standard pour les États contractants à la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants est en cours de développement, et ce, en consultation avec un nombre d'États intéressés.
- Un projet de la partie II du Guide de bonnes pratiques relatif à l'agrément et les organismes agréés en vertu de la Convention de 1993 sur l'adoption

internationale fera l'objet de discussions au cours de la Commission spéciale de juin 2010 sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1993 sur l'adoption internationale.

- Durant la dernière année, quatre formulaires types du Profil des États ont été mis à jour et testés : pour les États d'origine et les États d'accueil qui sont Partie, et les États d'origine et les États d'accueil qui ne sont pas Partie à la Convention de 1993 sur l'adoption internationale.
- Le Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention de 1996 sur la protection internationale des enfants est très avancé.
- Pour une liste des tâches et l'état de la mise en œuvre des Conclusions et Recommandations de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions de La Haye Apostille, Notification, Obtention des preuves et Accès à la justice voir le Document préliminaire No 15 établi à l'intention du Conseil de 2010 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.
- L'ABC de l'Apostille, une publication destinée au grand public pour « Garantir la reconnaissance de vos actes publics à l'étranger » sera publiée en format imprimé et électronique au printemps 2010.
- Un manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Apostille est sur le point d'être achevé.
- Les chapitres d'un éventuel manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Obtention des preuves sont sur le point d'être complétés.
- Un projet de liste récapitulative pour la mise en œuvre de la Convention de 2005 sur les accords d'élection de for est sur le point d'être achevé.
- Le site Internet de la base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT) comprend maintenant 850 résumés en anglais et en français et plus de 600 résumés en espagnol. Durant les 12 derniers mois, des efforts se sont poursuivis pour développer la section des commentaires afin de comparer les décisions entre elles. Un nouveau module de mise à jour de la banque de données a aussi été développé durant la dernière année. Dans les prochains mois, l'interface utilisateur et le fonctionnement du site Internet INCADAT seront améliorés.
- Le projet *iChild*, système électronique de gestion de cas offert par *WorldReach Software* (Canada), lié à la Convention de 1980 sur l'enlèvement international d'enfants, est maintenant mis en œuvre dans plus de 10 Autorités centrales et des efforts sont en cours pour une mise en œuvre plus étendue.
- Le Bureau Permanent a modifié son site Internet en vue de recueillir les statistiques des États parties à la Convention de 1980 sur l'enlèvement international d'enfants pour la base de données statistiques sur l'enlèvement international d'enfants (INCASTAT). Depuis avril 2009, INCASTAT est disponible directement pour plus de 90 Autorités centrales à partir d'une nouvelle banque de données.
- Le projet ICASSTAT, relatif au recueil de statistiques de la part des États parties à la Convention de 1993 sur l'adoption internationale pour les fins de mise en place d'une banque de données statistiques sur le sujet, a repris.
- Des travaux préliminaires ont commencé sur l'utilisation des technologies modernes dans le contexte des Conventions sur la notification et la signification et l'obtention des preuves.
- Des travaux ont commencé sur le développement de formulaires électroniques actifs pour la Convention obtention des preuves.
- Les travaux visant la révision de l'Espace Apostille du site Internet de la Conférence de La Haye et la création de l'Espace preuve ont commencé.
- La promotion et la mise en œuvre du programme pilote de l'Apostille électronique (e-APP) sont en cours. Onze ressorts ont mis en œuvre au moins une des deux composantes de l'e-APP. D'autres l'étudient activement.

- Le *Cinquième Forum international sur le Programme pilote d'Apostilles électroniques (e-APP) et l'authentification numérique*, organisé par l'Union internationale du Notariat et la Conférence de La Haye s'est tenu à Londres, Royaume-Uni, le 13 juin 2009.
- Le Bureau Permanent a publié le volume XIV et XV de *La Lettre des Juges sur la protection internationale de l'enfant*, portant respectivement sur :
  - *la Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille et son Protocole sur la loi applicable aux obligations alimentaires* ; et,
  - la Conférence conjointe de la Commission européenne et la Conférence de La Haye sur les communications judiciaires directes concernant les questions de droit de la famille et le développement de réseaux judiciaires, tenue à Bruxelles les 15 et 16 janvier 2009.

Tous les tomes de *La Lettre des Juges* sont disponibles en anglais et en français, ainsi que certains en espagnol, sur le site de la Conférence de La Haye. Depuis l'automne 2009, *La Lettre des Juges* est disponible dans un nouveau format électronique qui donne un accès direct à chaque article séparément en formats html et pdf, en plus de la version pdf de chaque tome.

- Le Bureau Permanent poursuit ses travaux sur les communications directes internationales entre autorités judiciaires dans le cadre de la Convention de 1980 et continue à participer à l'organisation de séminaires judiciaires.
- Le Réseau international de juges de La Haye comprend à ce jour 48 juges membres du réseau issus de 35 États en comparaison à l'année précédente avec 39 juges provenant de 26 États. Durant la dernière année, des juges de l'Afrique du sud, de l'Allemagne, du Costa Rica, de l'Espagne, de la Finlande, d'Israël, du Kenya, du Nicaragua et du Venezuela ont été désignés pour faire partie du Réseau.
- Les travaux et la recherche de financement se poursuivent sur le développement du système iSupport de gestion électronique de dossiers et de communications à l'aide d'Internet à l'appui de la Convention de 2007 sur le recouvrement des aliments et son Protocole sur la loi applicable.
- La recherche de financement se poursuit pour la promotion de la composante e-Registre du e-APP.
- Le Bureau Permanent continue à recevoir et à répondre à un nombre sans cesse croissant de demandes gouvernementales et individuelles relatives au fonctionnement pratique des Conventions, plus particulièrement celles relatives à l'enlèvement international d'enfants, à l'adoption, au recouvrement des aliments, à la notification, à l'obtention des preuves et à l'apostille.
- Une traduction en espagnol de la publication *Contacts transfrontières relatifs aux enfants* est sur le point d'être complétée.
- Les traductions du Manuel pratique sur la Convention Notification en chinois (deux versions), en espagnol et en portugais sont en cours d'achèvement.

#### Formation juridique et assistance technique

- Le Bureau Permanent a participé à l'organisation de séminaires et conférences judiciaires internationales, comme le Séminaire francophone sur la Convention de 1993 sur l'adoption internationale qui s'est tenu à La Haye du 22 au 26 juin 2009, la Réunion des juges d'Amérique latine du Réseau international de juges de La Haye qui s'est tenue le 4 décembre 2009 à Montevideo, Uruguay, le Séminaire sur la Protection transfrontière des enfants dans les régions d'Afrique australe et orientale qui s'est tenu à Pretoria du 22 au 25 février 2010 et la Conférence internationale judiciaire sur le déménagement international dans le cadre de la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants, organisée en coopération avec ICMEC, qui se tiendra à Washington DC, États-Unis d'Amérique, du 23 au 25 mars 2010.

- Le Bureau Permanent a aussi participé activement à des sessions de formation organisées par : le Fonds des Nations Unies pour les enfants (UNICEF), la Commission des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), *Mercado Común del Sur* (Mercosur), l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANSEA), l'Organisation des États Américains (OÉA), l'Institut interaméricain des enfants (IIN), l'Union africaine, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Service social international (SSI), l'Association internationale des femmes juges (IAWJ), l'Association internationale du Barreau (AIB), l'Association du droit international (ADI), le Centre pour la coopération juridique internationale (CILC), *l'International Swaps and Derivatives Associations Inc.* (ISDA), l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF), l'Association du Barreau interaméricain, l'Association du Barreau américain (ABA), l'Association Louis Chatin, le *Nordic Adoption Council*, *l'Intercountry Adoption Association of Ireland*, LegaCarta, la *Mauritius Bankers Association*, la *National Child Support Enforcement Association* (NCSEA), la *National Notary Association* (NNA), la National Association of Secretaries of States (NASS), l'Union internationale du notariat latin (UINL), l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ), l'Institut européen d'administration publique (IEAP), l'Académie de droit européen (ADE), l'Association européenne pour l'éducation internationale (AEEI), the *Deutsche Stiftung für Internationale rechtliche Zusammenarbeit* (IRZ), the *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit* (GTZ), *International Centre for Missing & Exploited Children* (ICMEC), l'Institut Asser, *l'Australian and New Zealand College of Notaries* (ANZCN) et la municipalité de La Haye, Pays-Bas.
- Par le programme de formation et d'assistance technique pour la mise en œuvre effective de la Convention de 1993 sur l'adoption internationale (ICATAP), le Bureau Permanent fournit une assistance technique approfondie au Cambodge et au Guatemala. L'octroi d'assistance au Népal et au Mexique a commencé et elle a été offerte à l'Éthiopie, au Kenya et au Viet Nam. L'Azerbaïdjan, Maurice et Panama ont également demandé une assistance. Le programme est financé par le biais du Budget supplémentaire. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies recommande régulièrement aux pays d'origine de devenir Partie à la Convention de 1993 sur l'adoption internationale et de demander l'assistance technique au Bureau Permanent.
- Par le programme d'assistance technique relatif à l'entraide judiciaire et administrative ainsi qu'au contentieux international (LCLAP) une série de séminaires et de présentations ont été tenus en République dominicaine, au El Salvador, en Géorgie et au Nicaragua.
- Par le biais du Programme d'assistance technique relatif aux Conventions enlèvement d'enfants et Protection des enfants, une aide a été conjointement organisée par la Conférence de La Haye et le *Ukrainian-European Policy and Legal Advice Centre* (UEPLAC) à la demande du Gouvernement de l'Ukraine. Le Bureau Permanent octroie aussi une assistance technique étendue au Mexique par le biais de ce même programme.

Dans le cadre du renforcement de ses services post-conventionnels, la Conférence continuera à nouer des partenariats avec des États, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des instituts universitaires et de recherche, et à axer ses efforts sur les activités pour lesquelles elle apporte une valeur ajoutée. Le Bureau Permanent poursuit son travail pour l'établissement de programmes plus systématiques de formation par le biais du Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique de la Conférence de La Haye.

### Partenariats avec les États et les organisations gouvernementales et non gouvernementales

- Durant les 12 derniers mois (1er avril 2009 au 31 janvier 2010), les États suivants ont versé des dons ou contributions en réponse au Budget supplémentaire ou à d'autres demandes ponctuelles (Programme d'assistance technique pour l'adoption internationale, conférences et séminaires judiciaires incluant la réunion des juges d'Amérique latine du Réseau international de juges de La Haye et la Conférence internationale judiciaire sur le déménagement international dans le cadre de la Convention de 1980 sur l'enlèvement d'enfants) : Afrique du sud, Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Irlande, Pays-Bas, Suède et Suisse (voir L.c. A No 3(10) du 26 février 2010 et L.c. ON No 4(10) du 26 février 2010).
- Deux détachements de fonctionnaires ont été organisés avec le Canada, un avec le Gouvernement du Québec (à temps partiel depuis septembre 2005) et l'autre avec le Gouvernement de la Colombie-Britannique (à temps plein d'octobre 2008 à avril 2009), et un détachement a été organisé avec le gouvernement de Valence (Espagne) (à temps plein de janvier à juin 2010).
- Un stagiaire du Barreau du Québec a été financé par le Gouvernement du Québec, Canada (6 mois – de février à juillet 2010).
- Le troisième stagiaire du programme de stage Peter Nygh (Australie) s'est joint à l'Organisation en 2010 (6 mois – de février à juillet 2010).
- Le Ministère des Affaires étrangères de l'Argentine a renouvelé son soutien au Programme pour l'Amérique latine en fournissant le bureau du Collaborateur juridique de liaison.

### Partenariats avec des instituts universitaires et de recherche

- En 2009, l'Université de New York a envoyé deux étudiants en stage d'été au Bureau Permanent.
- Plusieurs projets de recherche ont été engagés et terminés au cours des 12 derniers mois, avec notamment, la Faculté de droit de Cardiff (Royaume-Uni) et l'Université d'Aberdeen (Royaume-Uni). Le Bureau Permanent entretient une coopération avec de nombreuses universités et institutions académiques de par le monde comme les Facultés de droit des Universités de Lyon-Jean Moulin (France), de Groningue (Pays-Bas), de Tokyo et de Tohoku (Japon).

### **Orientation stratégique 3**

#### **Améliorer les méthodes de travail et réduire les coûts en assouplissant le processus de développement**

##### Nouvelles méthodes de travail

- Les réunions par téléconférence sont de plus en plus fréquentes.
- Des systèmes utilisant l'Internet sont maintenant utilisés afin de présenter des démonstrations du logiciel *iChild*, la banque de données INCASTAT et de l'e-APP aux autorités intéressées.
- Recours plus fréquent à la visioconférence.
- Le Bureau Permanent examine l'acquisition d'un logiciel de traduction.

## **Orientation stratégique 4**

### **Développer les communications et la coopération avec d'autres organisations internationales**

#### Développer les communications

- La Conférence continue à moderniser son site Internet afin d'en faciliter l'utilisation bilingue et de rendre toutes les informations accessibles via une base de données, y compris les documents rédigés dans des langues autres que les langues officielles de la Conférence.

#### Développer la coopération

- Des préparations en vue de la conclusion d'un Mémoire d'entente avec l'*Asian African Legal Consultative Organization (AALCO)* sont en cours.
- Au cours des 12 derniers mois, le Bureau Permanent a renforcé sa coopération avec d'autres organisations internationales concernant les questions horizontales pour lesquelles elles ont un intérêt commun.

Au cours des 12 derniers mois, le Bureau Permanent a coopéré avec les organisations suivantes :

#### Organisations intergouvernementales et transnationales

- *Asian African Legal Consultative Organization (AALCO)*
- *Association of Southeast Asian Nations (ASEAN)*
- Banque mondiale
- Banque des règlements internationaux (BRI)
- Banque centrale européenne (BCE)
- Commission internationale de l'état civil (CIEC)
- Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)
- Comité des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant
- Secrétariat du Commonwealth
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Conseil de l'Europe
- Fonds monétaire international (FMI)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- *Inter-American Children's Institute (IIN)*
- Institut international pour l'unification du droit international privé (UNIDROIT)
- MERCOSUR
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Organisation pour l'aviation civile internationale (OACI)
- Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques (OCDE)
- Organisation des États américains (OEA)
- Organisation mondiale du commerce (OMC)
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Programmes des Nations unies pour l'environnement (PNUE)
- *Sistema de la Integración Centroamericana (SICA)*
- Union africaine
- Union européenne / Communauté européenne

La réunion annuelle de coordination des trois responsables des Secrétariats respectifs de la CNUDCI, d'Unidroit et de la Conférence de La Haye mérite d'être mentionnée plus particulièrement.

#### Organisations internationales et non gouvernementales

- *American Association of Private International Law (ASADIP)*
- Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones
- Association de droit international (ILA)
- Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français
- Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI)
- *Australian & New Zealand College of Notaries (ANZCN)*
- Association internationale de droit de la famille (ISFL)
- Association internationale de droit judiciaire (AIDJ)
- Association internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF)
- *Centro de Estudios de Derecho Economía y Política (CEDEP)*
- Chambre de Commerce Internationale (CCI)
- *Conference of Central Securities Depositaries*
- ChildONEurope
- Défense des Enfants International (DEI)
- Euradopt
- *European Federation for Missing and Sexually Exploited Children*
- *European Network on Parental Child Abduction*
- *Financial Market Lawyers Group (FMLG)*
- *Inter-American Bar Association (IABA)*
- *International Academy of Matrimonial Lawyers (IAML)*
- *International Association of Women Judges (IAWJ)*
- *International Bar Association (IBA)*
- *International Centre for Missing and Exploited Children (ICMEC)*
- *International Foster Care Organisation (IFCO)*
- *International Swaps and Derivatives Association (ISDA)*
- *Latin American Foster Care Network (RELAF)*
- *Nordic Adoption Council*
- Service social international (SSI)
- Union internationale des huissiers de justice et officiers judiciaires (UIHJ)
- Union internationale du Notariat Latin (UINL)
- *US-Mexico Bar Association*
- *World Legal Forum*

#### **Orientation stratégique 5**

##### **Améliorer la gestion des informations internes**

- Le Bureau Permanent continue sa mise en œuvre d'un Rapport, préparé en 2003 par un consultant extérieur, sur la gestion de l'information et des documents internes, afin de développer la mémoire institutionnelle de la Conférence, d'améliorer le système de classement (classement électronique compris) et d'optimiser la gestion de la bibliothèque et l'emploi des applications informatiques prévues à cet effet (voir para. [437] du Plan stratégique).

- Durant la dernière année, le Bureau Permanent a travaillé à la réorganisation de ses dossiers électroniques en suivant le système numérique de classification cohérent mis en place l'année dernière pour ses dossiers et archives qui résulte en un système logique. La préparation d'une version bilingue du nouveau système de classification est en cours.
- Durant la dernière année, le Bureau Permanent a travaillé au développement d'un Intranet afin d'étendre la distribution et la disponibilité de l'information interne et de faciliter la recherche d'information au sein du Bureau Permanent.

### **Orientation stratégique 6**

#### **Rapprocher les ressources et les besoins en rendant le processus de décision plus transparent et mieux documenté, et en augmentant la capacité de recherche de financements additionnels**

- Le Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence qui se réunira du 7 au 9 avril 2010, se verra présenter le projet préliminaire de Budget pour l'Exercice financier LVI (1er juillet 2010 – 30 juin 2011) (*cf.* Plan stratégique, para. [427]), voir le Document préliminaire No 8.
- Un Rapport intermédiaire relatif au Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LV (1er juillet 2009 – 30 juin 2010) a été transmis aux États membres en février 2010 (L.c. A No 3(10) et L.c. ON No 4(10)) et un projet de Budget supplémentaire pour l'Exercice financier LVI (1<sup>er</sup> juillet 2010 - 30 juin 2011) sera présenté au Conseil des Représentants diplomatiques, et pour information, au Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence du 7 au 9 avril 2010 invitant les Membres à financer des activités ne tombant pas sous le Budget régulier, voir les Documents préliminaires Nos 9A et 9B.
- Pour la charge de travail, les échéanciers et l'implication budgétaire pour 2010-2011 concernant le programme de travail du Bureau Permanent, les projets relatifs aux Conventions sur les enfants, les aliments, les adultes et la cohabitation, la liste des tâches et l'état de la mise en œuvre des Conclusions et Recommandations de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions de La Haye Apostille, Notification, Obtention des preuves et Accès à la justice, voir respectivement les Documents préliminaires Nos 2, 5 et 15.
- Le Secrétaire général consulte un entrepreneur en construction qui étudie les possibilités d'expansion du nombre de postes de travail et de bureaux au siège du Bureau Permanent.
- Lors de sa réunion du 6 juillet 2009, le Conseil des Représentants diplomatiques a approuvé le passage d'un système de pensions budgétisé vers un système financé. D'autres propositions, dont une en particulier sur la structure de gouvernance du Fonds de pensions, pour soumission au Conseil des Représentants diplomatiques seront discutées le 10 mars 2010 par un Groupe de travail constitué de Représentants diplomatiques des États membres.